

ORDONNANCES AUTORISÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de sa séance ordinaire du 9 décembre 2019, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o)) afin de permettre la tenue des événements suivants :

Événements	Lieux	Dates
Classique de hockey des Messieurs	Parc Vinet	24 janvier 2020 de 20 h à 22 h
		25 janvier 2020 de 9 h à 22 h En cas d'intempéries : reporté au 26 janvier 2020
Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ)	Square Sir-George-Étienne-Cartier, parcs de la polyvalente Saint-Henri et Louis-Cyr	Du 10 janvier 2020 au 8 mars 2020 Vendredi : de 16 h à 20 h Samedi : de 12 h à 16 h Dimanche : de 12 h à 16 h En cas d'intempéries : maintenu
	Parcs Vinet et Oscar-Peterson	Du 10 janvier 2020 au 1 ^{er} mars 2020 Vendredi : de 18 h à 20 h Samedi : de 13 h à 17 h Dimanche : de 13 h à 17 h En cas d'intempéries : maintenu
	Carré d'Hibernia	Du 11 janvier 2020 au 29 février 2020 Jeudi : de 19 h à 20 h Vendredi : de 18 h à 21 h Samedi : de 9 h 30 à 17 h Dimanche : de 9 h 30 à 17 h En cas d'intempéries : maintenu

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 4) établissant une zone scolaire sur la rue Hamilton, entre les rues Jolicoeur et Springland, face à l'établissement situé au 6255, rue Hamilton.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3) obligeant les manœuvres de virage à droite excepté pour les autobus et les vélos, dans les voies de rive, des approches nord et sud de l'intersection des rues Guy et Notre-Dame Ouest, en y installant la signalisation appropriée et obligeant la manœuvre de virage à droite excepté pour les autobus et les vélos, dans la voie de rive de l'approche nord de l'intersection des rues Guy et Saint-Antoine, en y installant la signalisation appropriée.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 1) établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté nord de l'intersection de la rue des Seigneurs et de la rue des Bassins.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 1) déterminant la rue du Shannon, entre les rues Ottawa et William, comme étant une rue partagée affichant une limite de vitesse permise de 20 km/h.

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, chapitre IV, article 531 (1o), (3o)) autorisant la SDC Les Quartiers du Canal à installer trois (3) bannières dans le cadre de l'exposition Imagine Van Gogh.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 10 décembre 2019

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude